

DEC112503DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Régis Reau, directeur de l'Institut de Chimie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°110975DAJ du 18 avril 2011 portant nomination de M. Régis Reau aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie ;

Vu le projet d'accord « research and collaboration agreement » entre l'Ecole Nationale Supérieure de Lyon, The East China Normal University ("ECNU"), Rhodia Opérations et le CNRS,

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à M. Régis Reau, directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'accord « research and collaboration agreement » entre l'Ecole Nationale Supérieure de Lyon, The East China Normal University ("ECNU"), Rhodia Opérations et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 octobre 2011

Alain Fuchs

